ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 21

Question écrite n° 21401

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de la route nationale 21 reliant Agen à Tarbes, via Auch. En effet, cette voirie nationale est l'une des plus dangereuses de France. Pourtant, l'Etat se refuse, toujours et encore, à vouloir engager au plus vite les nécessaires travaux de mise en sécurité que la population attend depuis si longtemps. Or, à titre d'exemple, pour la seule portion traversant le département du Gers, ce sont quelque 40 morts et 250 accidents en cinq ans qui s'y sont produits. La situation appelle un vif sursaut de la part de l'État. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre dans ce dossier.

Texte de la réponse

En tant qu'itinéraire « bis », la route nationale 21 entre Agen et Tarbes favorise les migrations estivales et constitue un important enjeu de desserte des territoires situés à l'écart des réseaux rapides. Elle supporte un trafic moyen de 5 000 à 6 000 véhicules par jour avec des pointes à plus de 10 000 véhicules par jour à l'approche des principales agglomérations. L'accidentologie constatée y est préoccupante, particulièrement dans la traversée du Gers. A ce titre, cette section de la RN 21 a donné lieu à des aménagements ponctuels, tels que la rectification de virages, l'abattage (ou la protection par des glissières de sécurité), d'arbres situés en bordure de chaussée, constituant un danger potentiel pour les usagers, et la mise aux normes de certains dispositifs de retenue. Dans le cadre des moyens financiers retenus à l'actuel contrat de plan, d'autres aménagements de sécurité vont permettre d'améliorer cette situation. Il s'agit, notamment, de la réalisation d'un aménagement de sécurité et de capacité entre Auch et Preignan, de l'aménagement de plusieurs carrefours, de l'aménagement de la traversée d'Auch et de la rectification d'un virage à Pauilhac. Ces différents projets sont en cours d'étude et devraient pouvoir aboutir d'ici la fin du contrat de plan. En outre, afin de mieux identifier les causes de cette insécurité et proposer des aménagements adaptés, une étude spécifique sur l'accidentologie de la RN 21 dans le Gers a été confiée au centre d'étude de l'équipement de Bordeaux. Les conclusions de cette étude sont attendues à la fin de cette année. Par ailleurs, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a demandé à ses services de conduire une étude préliminaire portant sur l'aménagement global de la RN 21 entre Limoges et Tarbes. Cette étude permettra de définir le parti d'aménagement à long terme de cet axe et de planifier la réalisation des aménagements correspondants. Les premiers éléments de diagnostic devraient intervenir en 2004.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21401
Rubrique : Voirie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE21401

Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5320
Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7848